



Litige montant et paiement d' une prime

Par **Pierre176**, le **08/07/2011** à **10:45**

Bonjour,

Sur les 5 derniers mois de travail au sein d'une entreprise j'ai un bonus qui est dépendant du résultat de l'entreprise durant cette période (5 mois de janvier à mai 2011).

Aussi au final j'ai atteint le deuxième palier de cette prime mais conteste le résultat de la société et les erreurs comptables qui m'empêchent d'atteindre le premier palier.

Aussi mon employeur m'envoie un courrier déclaratif avec le montant de ma prime à verser 6 500 euros brut et qui dit que pour que cette prime me soit versée il faut que je signe ce document qui stipule que je suis d'accord avec le montant de la prime à me verser;

N'étant pas d'accord je n'ai pas renvoyé le document signé. Depuis plus de nouvelles... ni de prime?

Est-ce que cette société a le droit de nous faire signer ce type de document afin que notre prime soit versée. A ce jour rien ne m'a été versé... Suis-je obligé d'abdiquer? J'ai fait envoyer un courrier par un avocat mais il n'y a aucune réponse de leur part;

Par avance merci

Pierre

Par **pat76**, le **08/07/2011** à **16:10**

Bonjour

Quelle est la clause exacte de votre contrat concernant cette prime. Il est stipulé qu'elle ne vous sera versée qu'après signature d'un document?

Par **Pierre176**, le **08/07/2011** à **17:30**

nan c est un avenant au contrat qui me donne un bonus si sur la période de janvier à mai si j atteints un certain niveau d ebt de l entreprise. Ebt ou résultat net avant impot. Il y a 5 paliers, je suis au quatrième. J ai donc contesté le résultat lorsqu il est arrivé puisque j ai remarqué que des charges avaient été rajouté afin de baisser mon résultat sur cette période;
Eux m ont alors envoyé un document avec mon résultat et qui disait que ma prime du 4ème palier me serait versée dès que je renvoyais le document signé. ce document stipulait que j étais d accord avec l exctitude du résultat annoncé et le montant de la prime à e verser.
je n ai donc pas renvoyé le document signé et ils ne m ont rien versé. je ne sais pas si cete méthode est bien correcte, mais résultat mon solde de tout compte n est pas correcte. J ai envoyé un courrier de l avocat mais ils ne répondent pas, ni à mes mails.

Est il bon pour moi d engagé une procédure en référé?